



AVIS DE COURSE

Voiles Classiques du Morbihan 18-21 mai 2018 Port-Haliguen - Le Bono - Locmiquélic Yacht Club Quiberon Grade 5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » (*supprimer 1.2 en l'absence de concurrents étrangers attendus*)
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 le règlement du YCC/CCMA 2018
- 1.5 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.6 les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) : catégorie 3

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux *peuvent être tenus d'arbore* la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte aux yachts classiques (authentiques ou répliques) pouvant être classés dans une des trois catégories suivantes, sur déclaration du skipper de chaque bateau :

- Classe 1 : Yachts conçus avant le 31-12-1968 et construits à l'unité ou en séries limitées non- industrielles, conformes à leurs plans d'origine sans modification conséquente vis à vis de l'état d'origine (par modification conséquente, il faut entendre toute modification du matériau des espars, de la coque, du lest ou des plans antidérive ou modification substantielle du plan de voilure et du gréement).
- Classe 2 : Yachts conçus avant le 31-12-1968 et construits à l'unité ou en séries limitées non- industrielles, conformes à leurs plans d'origine mais comportant une ou plusieurs modifications conséquentes vis à vis de l'état d'origine. Répliques conformes aux plans d'origine de yachts réalisées d'après des plans établis avant le 31-12-1968.
- Classe 3 : Yachts conçus entre le 31-12-1968 et le 31-12-1974 construits à l'unité ou yachts construits en série industrielle dont le prototype a été construit avant le 31-12-1974, conformes à leurs plans d'origine. Les bateaux conçus ultérieurement « dans l'esprit » des yachts classiques sont incorporés à cette classe pour les régates du CCMA. Ne peuvent participer à des régates du CCMA les bateaux utilisant des matériaux composites pour les voiles, les mâts et les bômes. Les voiles autorisées doivent être fabriquées par assemblage cousu de panneaux visiblement tissés carré (**type 1 ou 2 tel que défini dans le règlement JCH (article 6)**) et les mâts/bômes ne peuvent être qu'en bois, aluminium ou acier.

Peut se trouver pénalisé ou exclu du classement CCMA annuel, tout voilier qui, de façon répétée et malgré les avertissements des clubs organisateurs ne respecterait pas ce règlement (règles de sécurité, honnêteté des déclarations de jauge, loyauté vis à vis de autres concurrents ou des organisateurs).

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint ici <https://www.inscription-facile.com/list/mZce791eCIMqlvofitiYB>

et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis au YCC au plus tard le 15 mai.



- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 60 € par bateau, hors repas (voir §5.5). Ils comprennent les amarrages aux ports de Port-Haliguen, Le Bono et Locmiquélic, du 18 au 22 mai.

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription :
18 mai de 15h30 à 19h00 et le 19 mai de 8h00 à 9h00 au club-house du YC Quiberon
- 5.2 Jauge et contrôles : à discrétion du Comité de course
- 5.3 Jours de course

Date	Briefing	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Parcours	Courses
19 mai	09h00	10h30	Port-Haliguen - Le Bono	1 à 2 courses
20 mai	08h30	10h00	Le Bono - Port-Haliguen	1 à 2 courses
21 mai	09h00	10h30	Port-Haliguen - Locmiquélic	1 course

- 5.4 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h30.

5.5 Programme à terre

le 18 mai : pot d'accueil à 19h au YCQ

le 19 mai : 8h-9h petit déj. au YCQ, en soirée résultats de la Classique du Bono, remise de prix au Bono, 14€/pers. pour soirée grillades et petit déj.

le 20 mai : 7h30-8h30 petit déj. au Bono, résultats de l'Echappée classique, remise de prix et diner des équipages au YCQ, 26€/pers pour le repas et les 2 petits déj.

le 21 mai : 8h-9h petit déj. au YCQ, classement, remise des prix et pot de clôture à la capitainerie de Locmiquélic.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées. Une annexe synthétique sera disponible à la confirmation d'inscription.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type côtier.

7.2 L'emplacement de la zone de course est donné en annexe.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 **2** courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de **3** courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand **3** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

9.3 Le système de classement est le système de points a minima.

9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps/temps.

9.5 Les classements de la Classique du Bono et de l'Echappée classique sont établis sur le total des scores de chaque journée.

10. PLACE AU PORT

Emplacement aux ports : Port-Haliguen du 18 au 21 mai

Le Bono du 19 au 20 mai

Locmiquélic du 21 au 23 mai

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Au Bono et à Port Haliguen, classements du jour et prix.

Lecture du palmarès, remise de prix et pot de clôture à Locmiquélic le 21 mai à partir de 17h.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

YC Quiberon

1 bd des émigrés

56170 Quiberon

www.ycquiberon.com

Tél : 06 83 64 97 28

ycquiberon@orange.fr



ANNEXE ZONE DE COURSE



Horaires de Marées à Port-Haliguen

	2018	PM	Coeff	BM	Coeff	PM	Coeff
19 mai		08:19	90	14:36	84	20:32	84
20 mai		09:10	79	15:31	72	21:29	72
21 mai		10:21	67	16:32	62	22:47	62